

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de justice

**Arrêté du 28 JAN. 2020
portant agrément d'administrateurs judiciaires
et de mandataires judiciaires spécialement habilités
à procéder à des contrôles occasionnels
au cours de l'année 2020**

NOR : JUSC2001489A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles R. 814-42 et R. 814-44 ;

Vu les propositions du président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date des 6 janvier 2020 et 23 janvier 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont agréés pour procéder aux contrôles mentionnés au troisième alinéa de l'article R. 814-42 du code de commerce les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté, pour l'année 2020.

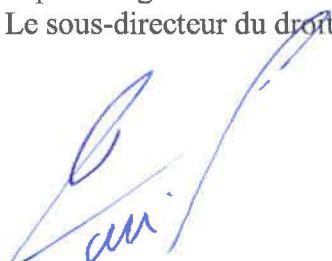
Article 2

Le sous-directeur du droit économique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 28 JAN. 2020

Le Directeur des affaires civiles et du sceau
et par délégation :

Le sous-directeur du droit économique,



P. ROSSI

**Administrateurs judiciaires agréés
pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2020**

Nom	Prénom
CAVIGLIOLI	Christian
GAUTIER	Sophie
HUERTAS	Xavier
PICARD	Maurice
SUTY	Vincent

**Mandataires judiciaires agréés
pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2019**

Nom	Prénom
FROEHЛИCH	Philippe
MARTIN	Stéphane-Alexis
MIQUEL	Dominique
PETAVY	Raphaël
SENECHAL	Marc
THEETTEN	Jérôme